

31 AOUT 2026

DECISION D'ANNULATION

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

- Vu le Décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu l'Appel d'Offres Ouvert National sur offres de prix N° 038/2026/CHUIRC-R1 relatif à « **MAINTENANCE DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA** » ;
- Vu l'alinéa b paragraphe 1 de l'article 48 « Annulation des appels d'offres » du Décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu que la commission d'appel d'offres n'a pas achevé ses travaux.
- Vu le basculement du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CHUIRC) vers le Groupement Sanitaire Territorial Casablanca-Settat (GST-CS)
- Vu la note de présentation établie par la Division d'Investissement et d'Approvisionnement

DECIDE

Article unique :

D'annuler l'Appel d'Offres Ouvert National N° 038/2026/CHUIRC-R1 relatif à « **MAINTENANCE DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA** ».



Le Directeur

Pr. Mohamed AFIF